

Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement et associations

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

* 378 € au Collège Saint-Joseph/Sainte Ursule pour l'accueil de 27 élèves de Huddersfield (Angleterre) du 13 au 20 mars 2004.

et

* 1 220 € au Collège Saint-Joseph/Sainte Ursule pour le déplacement de 36 élèves à Huddersfield du 13 au 20 octobre 2004 (échange scolaire).

* 534 € au Collège Proudhon pour le déplacement de 31 élèves à Gehrden (Allemagne) du 27 septembre au 8 octobre 2004 (échange scolaire) (subvention à verser à l'agent comptable du Lycée Pergaud, gestionnaire de l'opération).

* 500 € au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 28 élèves à Köln (Allemagne) du 6 au 15 octobre 2004 (échange scolaire).

* 368 € au Lycée des Gravier Blancs pour le déplacement de 8 professeurs à Douroula et Dédougou (Burkina Faso) du 19 octobre au 4 novembre 2004 pour préparer l'action qui sera réalisée sur place par les élèves du Lycée en 2005 (échange professionnel).

* 382 € au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 20 élèves à Tarnow (Pologne) du 20 au 27 novembre 2004 (échange culturel).

Ces subventions seront attribuées sur présentation d'un compte rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la dépense, soit 3 382 € sera imputée sur les crédits du Service Relations Internationales et Enseignement Supérieur, BP 2004 chapitre 65.04.6574.94036 CS400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition de subventions.

Récépissé préfectoral du 22 octobre 2004.